DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS

2026 DVD 120 Plan Vélo - Subvention de fonctionnement (8.000 euros) à l'association Animation Insertion et Culture Vélo (AICV) et convention associée

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris poursuit son engagement pour faire de Paris une ville 100% cyclable. Pour atteindre cet objectif, le Plan Vélo 2021–2026 fixe des objectifs en matière de développement du réseau et des solutions de stationnement, mais cette politique cyclable ambitieuse s'accompagne également de mesures complémentaires destinées à soutenir les usages et à accompagner la hausse de la pratique : c'est ce que l'on appelle le « système vélo ». Ce dernier vise à créer un cercle vertueux favorisant l'essor du vélo : l'accompagnement de la pratique et le développement de services pour les cyclistes font ainsi partie intégrante de la politique cyclable municipale.

Les associations vélo, très présentes à Paris et de plus en plus nombreuses, en sont un maillon indispensable. Grâce au soutien en subventions de la Ville, elles déploient des actions spécifiques qu'elles sont les seules à pouvoir mettre en œuvre. Ce faisant, elles participent non seulement à démocratiser ce mode de déplacement doux au plus grand nombre, mais contribuent aussi à rendre les politiques cyclables qui se développent sur Paris plus égalitaires et inclusives, avec des nombreuses actions en QPOP et/ou à destination de publics cibles éloignés de la pratique (femmes, séniors, personnes en situation de handicap, adolescents...).

En particulier, les vélo-écoles sont plébiscitées par les Parisiens et Parisiennes, qui souhaitent gagner en confiance à vélo pour leur trajet du quotidien ou apprendre à pédaler. Ces séances permettent d'aborder la pratique mais aussi de rappeler les règles du code de la route et les enjeux de cohabitation des différents usagers de l'espace public.

Il vous est aujourd'hui proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Animation Insertion et Culture Vélo (AICV), l'une des premières associations proposant ces séances d'apprentissage à Paris, implantée dans le 19e arrondissement.

Association	Actions	Montant proposé
AICV 19e	La vélo-école AICV propose un programme en trois volets : initiation, perfectionnement et circulation en ville. Les séances comprennent des tests de niveau, des sessions de formation pratique et un suivi de progression. En fonction de leur niveau, les participants évoluent progressivement dans leur apprentissage.	8 000 € en fonctionnement (convention annuelle - fonctionnement)

Au regard de l'intérêt que présentent les actions menées par l'association AICV et des résultats attendus, je vous propose de m'autoriser à signer la convention jointe à cette délibération, pour attribuer une subvention d'un montant total de 8.000 euros en fonctionnement à cette association.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris,